|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 51/8081/2024 – États-Unis - 23 mai 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 016/19-5 |
| Demandez la libération conditionnelle d’un militant amérindien | | |
| ÉTATS-UNIS | | |

Leonard Peltier, militant amérindien, est emprisonné aux États-Unis depuis près de 50 ans, dont une partie passée à l’isolement, pour un crime dont il se dit innocent. Âgé de 79 ans, il souffre d’un certain nombre d’affections chroniques, dont une potentiellement mortelle. Il a enfin obtenu une nouvelle audience consacrée à l’examen de sa demande de libération conditionnelle, qui se tiendra le 10 juin et pourrait constituer sa dernière chance d’être libéré. Nous appelons la Commission à accorder une libération conditionnelle à Leonard Peltier.

Leonard Peltier, Amérindien anishinaabe-lakota, était membre du Mouvement indien d’Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens et Amérindiennes. Le 26 juin 1975, au cours d’un affrontement auquel des membres de l’AIM ont participé dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, ont été abattus. Joseph Stuntz, Amérindien membre de l’AIM, a également été tué ce jour-là. Sa mort n’a jamais fait l’objet d’une enquête et personne n’a été poursuivi pour celle-ci. Leonard Peltier a été déclaré coupable du meurtre de Ronald Williams et de Jack Coler en 1977 et condamné à deux peines consécutives de réclusion à perpétuité. Il a toujours nié avoir tué ces agents.

Myrtle Poor Bear, une Amérindienne lakota qui vivait à Pine Ridge, a été considérée comme l’un des témoins clés dans cette affaire. C’est sur la base de sa déposition, selon laquelle elle avait vu Leonard Peltier tuer les deux agents, que celui-ci a été extradé depuis le Canada, où il s’était réfugié après la fusillade. Toutefois, Myrtle Poor Bear s’est par la suite rétractée. Elle n’a pas été citée comme témoin à charge lors du procès, mais le juge s’est opposé à ce qu’elle soit citée comme témoin à décharge comme le demandaient les avocats de Leonard Peltier, au motif que son témoignage «risquait d’être très préjudiciable pour les autorités». En 2000, Myrtle Poor Bear, dans une déclaration publique, a affirmé que son témoignage initial était le résultat de plusieurs mois de menaces et de harcèlement de la part d’agents du FBI.

En 1980, à la suite d’une action en justice engagée au titre de la Loi sur la liberté d’information, les avocats de Leonard Peltier se sont vu remettre un certain nombre de documents. Ceux-ci contenaient des éléments balistiques qui auraient pu contribuer à la défense de Leonard Peltier, mais que l’accusation s’était abstenue de produire lors du procès. Malgré cela, en 1986, la Cour fédérale d’appel du huitième circuit a refusé que Leonard Peltier soit rejugé, en déclarant: «Nous reconnaissons que ce dossier comporte certains éléments tendant à montrer que certains agents du FBI ont eu un comportement critiquable, mais nous hésitons à leur imputer encore d’autres actes répréhensibles.»

James H. Reynolds, le procureur fédéral dont les services ont pris en charge les poursuites pénales contre Leonard Peltier et son appel, a écrit qu’il était favorable à une mesure de clémence «dans l’intérêt supérieur de la justice, compte tenu de l’ensemble des questions en jeu.»

Leonard Peltier souffre de diverses affections, notamment de troubles rénaux, d’un diabète de type 2, d’hypertension artérielle, de troubles cardiaques, d’une maladie dégénérative des articulations, d’un essoufflement constant et de vertiges. En 1986, un accident vasculaire cérébral l’a rendu quasiment aveugle d’un œil. En janvier 2016, les médecins lui ont diagnostiqué une affection mettant sa vie en danger : un volumineux anévrisme de l’aorte abdominale, dont une rupture possible à tout moment entraînerait sa mort. Il se déplace actuellement avec l’aide d’un déambulateur en raison d’une mobilité réduite et a contracté le COVID-19 en 2022. Il risque toujours d’être infecté à nouveau tant qu’il reste en détention.

En 2015, plusieurs lauréat·e·s du prix Nobel de la paix, dont l’archevêque Desmond Tutu, ont appelé à la libération de Leonard Peltier. La tribu Sioux de Standing Rock, le Congrès national des Amérindiens, de nombreux dirigeant·e·s autochtones, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et des membres du Congrès ont également demandé sa libération. L’avocat de Leonard Peltier a déposé une requête en grâce auprès du président Joe Biden en juillet 2021. Le président s’est engagé à accorder des mesures de grâce tout au long de sa mandature. Cependant, en mai 2024, aucune décision n’avait encore été rendue sur cette demande. Leonard Peltier avait déjà formulé des demandes de grâce, la dernière en date auprès du président Barack Obama en 2016, mais ses requêtes ont toutes été rejetées. En raison des nombreuses questions litigieuses lors du procès, de l’épuisement de toutes les voies de recours, du temps que Leonard Peltier a déjà passé en prison, du fait qu’il a toujours clamé son innocence et de ses problèmes de santé chroniques, Amnesty International soutient les appels en faveur de sa libération.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **10 juin** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Commission fédérale des libérations conditionnelles  Acting Chairperson, Patricia K. Cushwa Commissioner Charles T. Massarone U.S. Parole Commission 90 K Street NE, 3rd Floor Washington DC 20530 États-Unis / USA  Tél : +1 202-346-7000 E-mail: [USParole.questions@usdoj.gov](mailto:USParole.questions@usdoj.gov) | Ambassade des Etats-Unis d'Amérique Sulgeneckstrasse 19 Case Postale 134 3001 Berne  Fax: 031 357 73 20 E-mail: [bernpa@state.gov](mailto:bernpa@state.gov) ; [bern-protocol@state.gov](mailto:bern-protocol@state.gov) Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Acting Chairperson, Patricia K. Cushwa  
Commissioner Charles T. Massarone  
U.S. Parole Commission  
90 K Street NE, 3rd Floor  
Washington DC 20530  
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame Cushwa, Monsieur Massarone,

**Je vous écris pour vous demander instamment d’accorder une libération conditionnelle à Leonard Peltier (numéro d’écrou: 89637-132), prisonnier amérindien âgé de 79 ans.**

Depuis presque cinq décennies, Amnesty International – organisation mondiale apartisane de défense des droits humains – a relevé de sérieux doutes sur l’équité des procédures qui ont conduit au procès et à la condamnation de cet homme.

Des organisations tribales, des dirigeant·e·s autochtones, des membres du Congrès, d’anciens agents du FBI, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, des lauréat·e·s du prix Nobel de la paix et même l’ancien procureur fédéral James Reynolds, dont les services ont pris en charge les poursuites pénales contre Leonard Peltier lors de son procès et de sa procédure en appel, ont également appelé à sa libération.

En 2021, James Reynolds a ainsi écrit: «Selon moi, maintenir M. Peltier emprisonné plus longtemps, en sachant ce que nous savons à présent, ne ferait que perpétuer la relation brisée entre les Amérindiens et le gouvernement.»

**Au vu des doutes non dissipés concernant l’équité de l’incarcération de Leonard Peltier, du fait qu’il a passé près de 50 ans en prison, de son âge et de ses problèmes de santé chroniques, lui accorder une libération conditionnelle est opportun et dans l’intérêt de la justice comme de la compassion.**

Je vous prie d’agréer, Madame Cushwa, Monsieur Massarone, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern